



Vous êtes une ETI ?

Pourquoi choisir l'autopartage pour
la mobilité de vos salariés



1. Gestion de flotte & ETI : quelles problématiques ?



1.1 Une gestion de la mobilité coûteuse et chronophage

Pour une ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) la gestion de la mobilité des salariés peut vite devenir une charge lourde et coûteuse aussi bien en terme financier qu'horaire.

Pour les employés ne possédant pas de véhicules de fonction dédiés, organiser des déplacements à l'extérieur du site de l'entreprise peut vite devenir un casse-tête.

Des outils de plannings peuvent être mis en place, comme des calendriers partagés par exemple, mais cela nécessite tout de même une organisation afin de gérer les clés des différents véhicules entre les collaborateurs.

Les réservations planifiées restent de l'ordre de l'hypothétique : la traçabilité de l'usage effectif des véhicules reste moindre pour le gestionnaire, les clés pouvant être facilement échangées entre les collaborateurs. Il est donc difficile de quantifier l'usage de la flotte et d'adapter sa typologie selon les habitudes constatées.

En cas d'indisponibilités de véhicules (tandis que des véhicules dédiés dorment sur le parking 95% du temps) les employés doivent recourir à des transports alternatifs, comme du taxi, ce qui engendre un coût supplémentaire pour l'entreprise et peut parfois causer du stress chez le salarié.

Les questions de l'accessibilité au site et du stationnement sont également des problématiques majeures pour les ETIs, qui se retrouvent souvent confrontées à un manque d'emplacements de stationnement.



1.2 Une nécessité de se conformer au plan de mobilité

Depuis le 1er janvier 2018, les entreprises de plus de 100 salariés sur site ont l'obligation de présenter un plan de mobilité pour leurs employés, en lien avec l'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. En juin 2019, avec la Loi d'Orientation des Mobilités, le seuil a été abaissé à 50 salariés sur site. En cas d'absence de cette stratégie d'optimisation des déplacements des salariés, elles peuvent être sujettes à une privation de subventions venant de l'ADEME.

Les entreprises sont donc de plus en plus nombreuses à mettre en place cette initiative, dont le but premier est d'optimiser les déplacements des salariés afin de diminuer les émissions polluantes et de réduire le trafic routier. Les structures doivent présenter un plan composé de diverses mesures. Cela peut inclure la mise en place de mobilités alternatives, mais aussi l'aménagement des horaires de travail et l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments.

Pour les PME et ETI, le plan de mobilité peut représenter une vraie opportunité afin de mieux quantifier et optimiser leur budget mobilité, ainsi que pour réduire leur empreinte carbone.



Plan de mobilité en entreprise

Découvrez le cadre réglementaire du PDM ainsi que toutes les mesures possibles pour votre entreprise dans notre carnet blanc.

[Lire le dossier thématique](#)

1.3 Améliorer le bien être des salariés

On l'a dit plus haut, les déplacements domicile-travail et professionnels sont l'une des premières sources de stress pour les employés. Retards et accidents ont un impact profond sur la productivité des employés : en moyenne un arrêt de travail lié à un accident dure en effet 2 mois !

Wendell Cox, directeur de Demographia, a ainsi déclaré : « Il y a des recherches économiques nombreuses indiquant que plus le trafic est fluide dans une zone urbaine, plus grande et probable est sa croissance économique. Pour exemple, une zone urbaine, où 80% des résidents peuvent atteindre leur lieu de travail en 30 minutes de trajet, est susceptible de mieux performer économiquement que si seulement 70% ou 60% des emplois sont accessibles dans le même temps de transport. »

2. Comment l'autopartage peut répondre à ces problématiques

2.1 Une meilleure traçabilité de l'usage de la flotte

L'une des priorités pour les entreprises est de pouvoir mieux quantifier l'usage de leurs véhicules de pool afin de prévoir au mieux les maintenances mais aussi pour pouvoir ajuster la gamme de modèles et pourquoi pas le type de motorisation proposées.



L'autopartage représente en ce sens de nombreux avantages. La mise en place de ce type de service au sein d'une flotte permet d'obtenir un taux d'utilisation réel d'usage des véhicules grâce au système de réservation en ligne et d'accès en libre-service sécurisé par un badge à identifiant unique.

Côté logistique, l'accès aux clés des véhicules est également plus traçable. En effet, dans le cadre d'un service d'autopartage connecté, celles-ci se trouvent généralement dans une boîte à clés connectée à l'intérieur de la voiture. Ainsi, une réservation ne peut être clôturée si les clés ne sont pas restituées, et elles ne peuvent donc pas être déplacées ou échangées entre collaborateurs (la réservation étant au nom d'un salarié spécifique).

Autre point intéressant : la gestion des amendes. La traçabilité de l'usage des véhicules étant optimisée grâce au système de réservations, la redirection des amendes vers le salarié en infraction est simplifiée, évitant ainsi les majorations excessives et les pertes de temps du côté de gestionnaire afin de retrouver la personne en faute.

Tous ces processus d'automatisation logistique permettent un gain de productivité indéniable et donc, par extension, un gain financier pour l'entreprise en permettant aux employés de se recentrer sur des tâches à valeur ajoutée.

2.2 Une optimisation du budget mobilité

Qui dit meilleure traçabilité de l'usage de la flotte dit possibilité de réduire la taille de la flotte tout en garantissant la même qualité de déplacement pour les salariés. L'autopartage, en mutualisant une partie des véhicules de pool, permet sur le moyen et long terme de réduire le nombre de véhicules nécessaires sur site. Réduisant ainsi par extension le budget mobilité global.



L'optimisation de la flotte permet également de redéfinir le nombre de places de stationnement nécessaires sur site. Et cet aspect logistique n'est pas à négliger puisqu'il peut revenir très cher à l'entreprise ! Le prix moyen annuel de location d'une place de stationnement pour une entreprise située en centre-ville est de 900€. Le prix d'investissement pour une place de parking en surface représente quant à lui un coût allant de 1500 à 2500€ !

Amortissez vos frais de location de véhicules avec l'autopartage

Plus encore que de l'optimisation de budget, l'autopartage peut permettre un retour sur investissement plus qu'intéressant ! Comment ? En proposant aux employés de réserver les véhicules en autopartage les soirs et les week-ends moyennant une contribution financière largement inférieure à une location courte durée classique.

Cette option « pro/perso » permet à la fois de faire rouler davantage les véhicules, de générer du profit sur le service d'autopartage tout en fournissant un service pratique aux employés.

Ainsi la dimension financière peut jouer un rôle déterminant dans la mise en place d'un service d'autopartage. Surtout chez une ETI, où le budget mobilité représente le second poste de dépenses après les salaires.

2.3 Une inscription logique dans la mobilité urbaine

Pour la plupart des ETI se trouvant dans les couronnes urbaines, la question des déplacements des salariés sur le territoire est primordiale. Se retrouvant confrontées à de plus en plus de réglementations liées à la circulation et au stationnement, ainsi qu'à l'encombrement des axes routiers principaux, les structures cherchent des solutions afin de faire leur part et permettre de fluidifier la circulation sur leur territoire d'activité. L'autopartage peut contribuer à ce désengorgement : un véhicule en autopartage c'est 12 véhicules individuels en moins sur la route !



Mais ce type de mobilité partagée peut également permettre à plusieurs ETI d'optimiser de manière commune la mobilité de leurs salariés en proposant une offre inter-entreprises. Sur une même zone d'activité, par exemple, les employés de plusieurs structures peuvent réserver et utiliser une flotte commune de véhicules. Cela permet de créer un dynamisme territorial et incite les entreprises à collaborer afin d'améliorer les conditions de circulation du plus grand nombre.

3. Comment se passe le lancement d'un service d'autopartage

3.1 Définition des besoins et proposition d'une offre



Afin de proposer l'offre de mobilité la plus pertinente possible, une observation de la typologie et fréquence de trajets des employés est nécessaire en amont du lancement du projet. Avec l'aide d'un conseiller de mobilité, l'entreprise peut ainsi fournir un état des lieux de l'existant.

Cela peut passer par une quantification des véhicules et emplacements de stationnement disponibles, par un reporting fourni par les outils de planification déjà mis en place ou encore par une enquête auprès des salariés sur leurs habitudes de déplacements.

Cette analyse approfondie de la mobilité de l'entreprise permet ensuite de cibler les manques, besoins et objectifs. La structure peut alors définir le nombre de véhicules en autopartage nécessaires afin d'optimiser la flotte, ainsi que les modèles à privilégier selon les typologies de déplacements (de l'électrique peut s'avérer par exemple idéal pour des trajets urbains sur de courtes distances).

3.2 Mise en place du service et communication

Suite à la définition du projet, l'heure de la configuration et du lancement du service est venue ! Selon le cahier des charges établi en accord avec vous, notre équipe technique va paramétrer vos plateformes logicielles de gestion et de réservation.



Une fois ce paramétrage terminé, le chemin d'accès à votre plateforme ainsi que les identifiants vous seront fournis. Vous pourrez ainsi vous connecter sur la plateforme de gestion e-Colibri™ et d'ajouter vos véhicules ainsi que vos abonnés.

L'étape suivante ? La planification de l'installation des véhicules. Et c'est là que le service production rentre en jeu ! Notre équipe coordonne installateur et responsable de votre flotte afin d'organiser l'installation de l'équipement embarqué, indispensable à la mise en route du service d'autopartage connecté.



Une fois les équipements installés, votre service est prêt à être lancé ! Nous vous accompagnons dans la communication autour de votre service grâce à la mise à disposition de supports de promotions physiques (flyers, copilotes, oriflammes...) mais également numériques (campagnes newsletters, vidéo parcours utilisateur...).

Vous aurez ensuite toutes les clés en main afin de favoriser l'adoption de votre nouveau service de mobilité par vos employés !



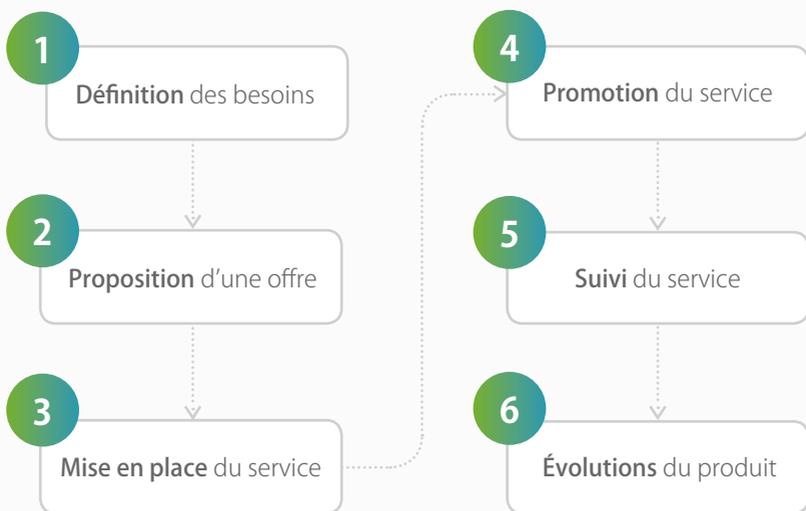
3.3 Suivi et ajustements du service

Le lancement de votre service ne signe pas la fin de notre accompagnement. Loin de là ! En effet, le succès d'un service d'autopartage se calcule sur le long terme. Ajustements et évolutions de votre solution sont possibles selon les résultats constatés.

En effet, un des bénéfices principaux de l'autopartage est la collecte et le traitement de données statistiques relatives à l'usage de vos véhicules. Ce suivi se fait de manière régulière directement depuis la plateforme de gestion grâce à un module statistiques directement intégré sur votre back office.

Un autre outil peut vous être proposé sous la forme de reportings interactifs personnalisés. Notre équipe de data scientist peut en effet analyser vos données afin de faire ressortir de manière ludique et claire les informations principales. Tout cela permettant, pourquoi pas, de penser à l'introduction de nouvelles mobilités et motorisations au sein de votre flotte selon les résultats.

Pour résumer...



4. Témoignage d'une ETI : Valorex



Le projet

Valorex a mis en place un service d'autopartage connecté sur son site de Combourillé en Ile-et-Vilaine afin de faciliter les déplacements de ses employés chez leurs clients.



Lancement

2015



Objectif

Limiter l'empreinte carbone du parc de véhicules de l'entreprise.



Résultats

Après près de 5 ans d'utilisation, Valorex et ses employés ont constaté la simplicité d'usage du service mais aussi le gain de temps. Le service limite les contraintes liées aux remboursements de frais kilométriques tout en ayant un impact environnemental positif.



Nicolas Kerebel, responsable des services généraux chez Valorex, devant un véhicule en autopartage sur le site de Combourillé (Ile-et-Vilaine)

Le contexte et les problématiques de Valorex

C'est sur son site d'activité principal, à Combourillé, que l'entreprise bretonne a décidé en 2015 d'expérimenter l'autopartage. Avec ses 150 employés, le lieu réunissait toutes les conditions pour tester cette mobilité partagée, innovante et durable.

Un service en parfaite concordance avec les valeurs de Valorex, qui s'axent à la fois sur l'innovation mais aussi la volonté de promouvoir une économie plus verte et vertueuse. Le choix de l'autopartage paraissait donc plus que plus logique. Valorex cherchait également à faciliter la prise et la restitution des véhicules, en évitant aux employés une recherche de clés fastidieuse ou encore le remplissage souvent chronophage de notes de frais kilométriques.

« Nous voulions un système simple qui entraîne le moins de contraintes possibles pour les collaborateurs : éviter le temps perdu à rechercher des clés, des papiers, comme à remplir ses notes de frais. »

Stéphane Deleau, directeur général de Valorex

Un partenariat comme symbole de la conduite du changement chez Valorex

Acteur particulièrement actif en matière environnementale, Valorex souhaitait aussi inciter à travers la mise en place de ce service d'autopartage à une nouvelle approche de la mobilité en entreprise. Ne plus se cantonner à l'usage de véhicules individuels, mais pousser un service de mobilité partagée.

La bascule vers un mode de gestion numérique d'une partie de la flotte rentre aussi en écho avec cette volonté d'optimisation et de conduite du changement. Et avec la « posture disruptive et singulière, à l'avant-garde des enjeux sociétaux » de Valorex.



« À travers cette solution d'autopartage simple d'usage, nous souhaitons aussi démystifier le schéma classique dans lequel chaque collaborateur dispose de sa propre voiture. Il faut sortir de cette idée de possession de véhicule, y compris à titre personnel et je crois que l'entreprise peut jouer un rôle en la matière et devenir vecteur du changement. »

Stéphane Deleau, Directeur général de Valorex

La solution mise en place

Valorex a déployé la solution d'autopartage e-Colibri™ sur 5 de ses véhicules de parc. L'entreprise a misé sur un mix énergétique réfléchi, en proposant à la fois à la réservation des véhicules électriques pour effectuer des courtes distances autour du site mais aussi des véhicules diesel pour les employés devant réaliser des trajets plus importants.



Les objectifs de notre client



Réduire son empreinte carbone

En accord avec son activité et ses valeurs, Valorex souhaitait réduire l'empreinte carbone de sa flotte.



Faire gagner du temps aux salariés

Éviter les pertes de temps liées à la recherche des clés et au remplissage des notes de frais.



Être vecteur du changement

Sensibiliser les employés du site à une mobilité plus durable et à des motorisations adaptées à leurs trajets.

Un ordinateur de bord, installé dans chaque véhicule, permet de connecter celui-ci au système d'information. Les utilisateurs peuvent alors déverrouiller et verrouiller ce dernier via leur badge ou leur smartphone.

Cette facilité d'accès aux véhicules permet de répondre aux problématiques de prise de clés : celle-ci se trouvent en effet directement dans les véhicules, dans une boîte à clés connectée située dans la boîte à gants. Ainsi, les employés sont certains de trouver les clés au bon endroit en toutes circonstances !

L'application mobile e-Manager™ permet aussi aux employés d'effectuer un état des lieux du véhicule ou encore de récupérer leurs notes d'éco-conduite. Un moyen parfait pour sensibiliser à une conduite plus raisonnée avec les véhicules de service.

Une des spécificités de Valorex est la présence de nombreux chauffeurs de camions sur sites, en charge des livraisons des produits. Grâce à l'autopartage, ces derniers n'auront plus à devoir attendre de décharger lorsqu'ils ramènent leurs camions à l'entrepôt. Ceux-ci pourront en effet être pris en charge par quelqu'un d'autre et le chauffeur aura la possibilité d'emprunter un véhicule en autopartage afin de rentrer chez lui en passant par le bureau d'accueil. Un gain de temps non négligeable !

e-Colibri™: une solution d'éco-mobilité évolutive



La solution d'autopartage développée par Mobility Tech Green accompagne les ETI dans la gestion quotidienne de leur flotte.

e-Colibri™ comprend des accès à des plateformes de gestion et de réservation de véhicules (sur ordinateur et mobile) ainsi qu'une expertise en matière d'équipements embarqués afin de rendre les véhicules accessibles en libre-service.

Je découvre la solution e-Colibri™ pour mon entreprise

Les avantages de l'autopartage

On vous explique en quoi l'autopartage peut vous aider à cibler les besoins réels de votre entreprise.

Quantifiez l'utilisation du parc

Centralisez toutes les données relatives aux réservations sur vos véhicules et obtenez un taux d'utilisation global.

Réduisez votre flotte de 30%

Ciblez les véhicules sous-utilisés et optimisez le volume de votre flotte.

-25% sur votre budget mobilité

Un parc de véhicules optimisé, c'est aussi une meilleure gestion des coûts avec un meilleur usage et une maintenance facilitée.



0€ avec l'option pro/perso

Ouvrez vos véhicules à vos salariés les soirs et les week-ends contre contribution financière et rentabilisez votre service.

95% d'utilisateurs satisfaits

" Depuis 2013, nous travaillons avec Mobility Tech Green afin d'expérimenter l'autopartage auprès de nos collaborateurs. Ce partenariat est une vraie réussite. Aujourd'hui, plus de 3000 véhicules de la flotte fonctionnent en autopartage."

Jean Zermati, Orange



MobilityTechGreen

Siège social - Rennes
3 rue René Dumont, Bâtiment Energis II Porte A 35700 Rennes
Antenne commerciale - Paris
Tour First - Espace Kwerk / 1-2 place des Saisons 92400 Courbevoie
Téléphone : 02 23 27 52 52
Mail : communication@mobilitytechgreen.com
www.mobilitytechgreen.com